

DEC 20/2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 octobre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 octobre 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 20/2022 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2022**

Bruxelles, le 17 octobre 2022
(OR. en)

13628/22

FIN 1086

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	14 octobre 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 20/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 20/2022.

p.j.: DEC 20/2022



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 20/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 01 Réserve de solidarité et d'aide d'urgence	CE	-668 482 761,00
	CP	-668 482 761,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	CE	668 482 761,00
	CP	668 482 761,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 - Réserve de solidarité et d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2022

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 248 919 000,00	1 248 919 000,00
2 Virements	-185 388 646,44	-185 388 646,44
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 063 530 353,56	1 063 530 353,56
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 063 530 353,56	1 063 530 353,56
6 Prélèvement proposé	668 482 761,00	668 482 761,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	395 047 592,56	395 047 592,56
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	53,52 %	53,52 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/09/2022	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Aux termes de l'article 9 du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence peut être utilisée pour financer l'assistance au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (All) fixe les modalités relatives à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 01 01 - Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

b) Données chiffrées à la date du 26/09/2022

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	50 000 000,00	50 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	6 288 171,00	6 288 171,00
5 Crédits disponibles (3-4)	43 711 829,00	43 711 829,00
6. Renforcement demandé	668 482 761,00	668 482 761,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	712 194 590,00	712 194 590,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1 336,97 %	1 336,97 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 26/09/2022	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le virement de 668,5 millions d'EUR est nécessaire pour couvrir les besoins en crédits d'engagement et de paiement découlant de la proposition de la Commission visant à mettre à disposition une contribution financière du FSUE pour les demandes faisant suite aux catastrophes naturelles survenues en 2021 et présentées par l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche et le Luxembourg (inondations), ainsi que par l'Espagne (éruption volcanique à La Palma) et la Grèce (tremblement de terre en Crète).

Le montant total du soutien du FSUE en faveur des États membres susmentionnés s'élève à 718,5 millions d'EUR, dont 668,5 millions d'EUR seront couverts par le virement proposé. Un montant de 50 millions d'EUR sera couvert par l'utilisation des crédits inscrits au budget général conformément à l'article 4 *bis* du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil du 11 novembre 2002 instituant le Fonds de solidarité de l'Union européenne (dont 6,3 millions d'EUR ont déjà été versés à l'Espagne et à la Grèce à titre d'avances).

Ce virement tient également compte de l'accord dégagé lors de la conciliation sur le budget 2022 visant à mettre à disposition, au titre du volet externe de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence, un montant de 211 millions d'EUR pour le FSUE en 2022, qui a été compensé dans le budget voté par un renforcement équivalent de l'aide humanitaire.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE SOLIDARITY AND EMERGENCY AID RESERVE IN 2022

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2022, which relate to the Solidarity and Emergency Aid Reserve (SEAR), and the remaining amount under the SEAR reserve following the approval of these proposals.

Commitment Appropriations 2022 Reserve (EUR)

Transfer Ref	Content	TOTAL	carried over	voted budget	Internal (excluding EUSF)	EUSF	External*	End-of-Year Cushion (25%)
	General Budget 2022 - Initial appropriations	1 339 695 273	40 776 273	1 298 919 000	152 244 828	507 482 761	355 237 934	324 729 750
	General Budget 2022 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)	-50 000 000		-50 000 000		-50 000 000		
DEC 09	Mobilisation of the SEAR for humanitarian aid for the crisis in Ukraine and neighbouring countries	38 933 440	38 933 440				38 933 440	
DEC 11	Mobilisation of the SEAR for financing reception costs of Ukrainian refugees	52 231 479	1 842 833	50 388 646	52 231 479			
DEC 14	Mobilisation of the SEAR for humanitarian aid for the crisis in Ukraine	105 000 000		105 000 000			105 000 000	
DEC 15	Mobilisation of the SEAR to reinforce UCPM for the crisis in Ukraine	30 000 000		30 000 000	30 000 000			
DEC 18	Mobilisation of the SEAR for an urgent humanitarian initiative for Ukraine, the linked global	395 047 593		395 047 593	70 013 349		304 494	324 729 750
DEC 20	Mobilisation of the European Union Solidarity Fund (EUSF) under the Solidarity and Emergency Aid Reserve	668 482 761		668 482 761		457 482 761	211 000 000	
	Total DEC transfer proposals	1 289 695 273	40 776 273	1 248 919 000	152 244 828	457 482 761	355 237 934	324 729 750
	Remainder	0	0	0	0	0	0	0

* of which EUR 211 million earmarked for natural disasters